Journal d'Informations Municipales
Décembre 2022

"MSE" Actualités

agenda

Dimanche 18 Décembre

Père Noël en Mairie de 14h30 à 17h

Dimanche 15 Janvier

Loto dès 14h à la salle polyvalente

Samedi 21 Janvier

Nuit de la Lecture

MSE ACTUALITES est rédigé et mis en page par les élus de la commission information et communication

Les prix de l'énergie s'emballent et les citoyens comme nos collectivités locales voient leurs factures exploser.

Les collectivités risquent de se retrouver dans une précarité énergétique, face à des choix cornéliens : fermer des équipements, éteindre l'éclairage public, baisser le chauffage dans nos écoles ou interrompre des services publics locaux.
Les élus du conseil municipal refusent les choix les plus drastiques, mais combien de temps tiendrons-nous, alors que les budgets sont aussi impactés par des hausses en tout genre ?

Après plusieurs mois d'interpellation par les associations d'élus, le gouvernement a enfin consenti à mettre en place un « filet de sécurité » pour les collectivités, puis un « amortisseur », car nous ne pouvons pas bénéficier du bouclier tarifaire qui s'applique aux ménages sur le tarif réglementé. Mais ces dispositifs sont de véritables « usines à gaz » et bien peu de collectivités vont pouvoir réellement y avoir accès.

La libéralisation du secteur de l'énergie, avec la construction du marché européen liant le prix de l'électricité à celui du gaz, nous conduisent à l'emballement que nous connaissons aujourd'hui avec des augmentations comprises entre 30 et 350 %.

Pour les factures de notre collectivité, au 1er janvier 2023, le prix du Mégawattheure passera de 50€ à 170€ pour le gaz et le prix du Kilowattheure passera de 0,23€ à 0,40€ pour l'électricité.

Parce que l'énergie est un produit de première nécessité, il est impératif que les collectivités locales, comme les particuliers puissent revenir au tarif réglementé de vente de l'électricité et du gaz dont la première finalité était la protection des usagers, de tous les usagers.

Alors que nous travaillons à la réduction des dépenses énergétiques dans un souci économique et écologique, nos factures vont augmenter du seul et unique fait de la spéculation boursière.

Nous ne pouvons rester inactifs.

Dans un premier temps nous avons réduit, cette année, le nombre de décorations de Noël, ne concentrant nos éclairages que devant les écoles, le périscolaire et la mairie. Pour autant nous avons aménagé un petit espace à l'angle des rues de la République et Eugène Cauchois pour que toutes les personnes sages, petites et grandes, puissent déposer ou redéposer leur lettre au Père Noël. Nul besoin de l'affranchir, nous lui ferons suivre. N'oubliez pas d'indiquer votre adresse pour qu'il puisse répondre.

Dans un second temps, comme annoncé dans notre programme, nous avons modifié nos armoires d'éclairage public, afin de pouvoir mettre en place des coupures nocturnes de 23h à 5h et ce, dans l'ensemble des rues de notre commune à partir du 2 janvier. Au-delà de l'économie espérée, cette décision aura un véritable impact sur la faune nocturne qui est très présente sur notre commune du fait de sa caractéristique boisée.

Dans ce contexte compliqué à bien des égards, rien n'a plus de valeur que les relations humaines, j'espère que chacun d'entre vous pourra passer ces moments de fin d'année en famille et ou entre amis.

Bonnes fêtes à toutes et tous !

Le Maire,
Alain Boucher

La vie de la commune

Centre Bourg

Les travaux de démolition du projet Centre Bourg vont commencer au début de l'année 2023. Ils seront supervisés par l'EPFLO (Établissement Public et Foncier Local des Territoires Oise & Aisne) en charge de la gestion foncière du projet de Centre-Bourg.

Aussi, la boîte aux lettres de La Poste actuellement apposée sur le bâtiment du 32 rue de la République se doit d'être déplacée.

Une nouvelle boîte, acceptant les grands formats et accessible aux personnes à mobilité réduite, sera prochainement installée sur la façade de la mairie près de la porte d'entrée. Ce sera son emplacement définitif.

Le garage à Papa

Bienvenue au « Garage à Papa ».

Après une séance pour les élèves de l'école Cauchois, Clément et Nicolas ont ouvert au public les portes de leur garage pour une représentation gratuite, mardi 18 octobre.

Deux garagistes forts sympathiques, aux spécialités très originales dont le meilleur ami, prénommé Michel n'est autre qu'un vieux pneu.

Spectacle interactif au cours duquel un papa a eu une révision complète des pièces maitresses, un autre a eu le droit à une vidange des idées noires et le dernier avait besoin d'un réglage des optiques.

Merci aux deux compères pour ce moment d'humour et d'amour.

Repas des aînés

Dimanche 6 novembre se tenait le traditionnel repas des aînés.
Le menu préparé et servi par Nicolas et son équipe du Saint Géran ont régalé les convives.
La note sucrée du 3 chocolats de notre boulangerie « l'Atelier du pain » a terminé ce moment convivial de partage.

Les musiciens du « Beau Milo » ont animé cet après-midi.

M. le Maire et Mme Annie REMOND, conseillère déléguée aux personnes âgées, ont mis à l'honneur la doyenne et le doyen de l'assemblée, Mme Christiane REMY et M. Bernard GOUJON ainsi que les 6 couples fêtant leurs noces de perle ou d'émeraude.

La vie de la commune

Exposition Vente La Corbeille aux Idées

Après plusieurs années d'absence, l'exposition vente de la Corbeille aux idées s'est tenue le week-end des 12 et 13 novembre à la salle polyvalente. Mme Sylvie Choron, responsable et les membres de la section de l'OCSM ont eu le plaisir de vous présenter leurs réalisations et remercient chaleureusement tous ceux qui sont venus à leur rencontre.

Rendez-vous dans 2 ans pour découvrir de nouvelles créations originales et colorées.

Séance de dédicaces

Le samedi 19 novembre, s'est tenu pour la première fois une séance de dédicaces d'une de nos habitantes de la commune : Claire TONNA CONTIERO au sein de la bibliothèque municipale « Le Petit Prince ».

Nous lui avons laissé quelques lignes afin de nous faire part de son expérience : « Ce moment m'a permis de vous rencontrer, d'échanger et de faire connaître ma passion de l'écriture. Cela me paraissait important de partager avec vous, monchyssois (es), mes histoires, mes romances. J'espère que, pour ceux qui tiendront mes livres entre leurs mains, vous serez conquis par mes mots, mes phrases, mes chansons mais aussi par les messages d'espoirs que j'essaie d'apporter dans mes textes.

Je voulais remercier chaque personne de s'être déplacée lors de cette séance et j'espère que nous pourrons en organiser une autre prochainement.
Vous pouvez me suivre sur les réseaux sociaux : Claire Tonna Contiero Auteure. N'hésitez pas à me contacter, si vous êtes intéressés pour découvrir mes romans.

Mes remerciements à Monsieur le Maire, Alain BOUCHER et à son adjointe, Sylvie JEANNIN pour cette après-midi-dédicace, à Arlette BOULDOIRES pour son accueil à la bibliothèque et merci encore à vous d'être venu.

Au plaisir,

Claire Tonna Contiero »

PROGRAMME MOBY

Pourquoi ce programme ?

La Communauté de communes du Liancourtois – la Vallée dorée et la commune s'engagent dans l'accompagnement à l'écomobilité scolaire avec le programme MOBY !

L'objectif du programme :

- sensibiliser les élèves, enseignants et personnels d'encadrement à l'écomobilité
- favoriser des modes de déplacement moins polluants et plus sûrs pour les trajets des élèves et de l'ensemble des acteurs de l'établissement, par la réalisation d'un Plan de Déplacements Etablissement Scolaire (PDES).

Le but ? Identifier des solutions pour :

- faciliter les modes de déplacement actif (marche, vélo, trottinette …),
- garantir la sécurité des élèves sur les chemins qui les mènent vers l'établissement,
- simplifier l'organisation des déplacements pour améliorer le quotidien,
- préserver le bien-être des enfants,
- améliorer la qualité de notre environnement.

Notre commune et l'école Eugène Cauchois ont rejoint ce dispositif.
Cette réflexion sur la mobilité se fera en concertation avec l'ensemble des acteurs grâce à la mise en place d'un comité Moby réunissant élèves, parents, enseignants, personnel, associations locales volontaires et collectivités. Son rôle sera essentiellement d'orienter la réflexion, d'accompagner le diagnostic et de proposer les actions à mener.
L'opération se déroulera sur deux ans et sera suivie par un chargé de mission dédié de la société ISR, épaulé par les sociétés Ecomobiz et l'AU5V.

Lancement du programme

Vendredi 18 novembre, à la sortie des classes, parents et élèves étaient invités à situer leur domicile sur un grand plan de la commune (punaise jaune) et à faire apparaître en bleu, selon eux, les points non sécurisés sur leur trajet jusqu'à l'école.
A l'aide de balles blanches (matin) et oranges (soir), les enfants matérialisaient leurs moyens de déplacements du jour.

Constat : **49% des enfants sont venus en voiture**

Le matin, 15 sont venus à pied, 25 en bus, 39 en voiture, 1 à vélo et 6 à trottinette.

Le soir, 11 sont repartis à pied, 21 en bus, 44 en voiture, 2 à vélo et 7 à trottinette.

PROGRAMME MOBY

Les thématiques qui se dégagent

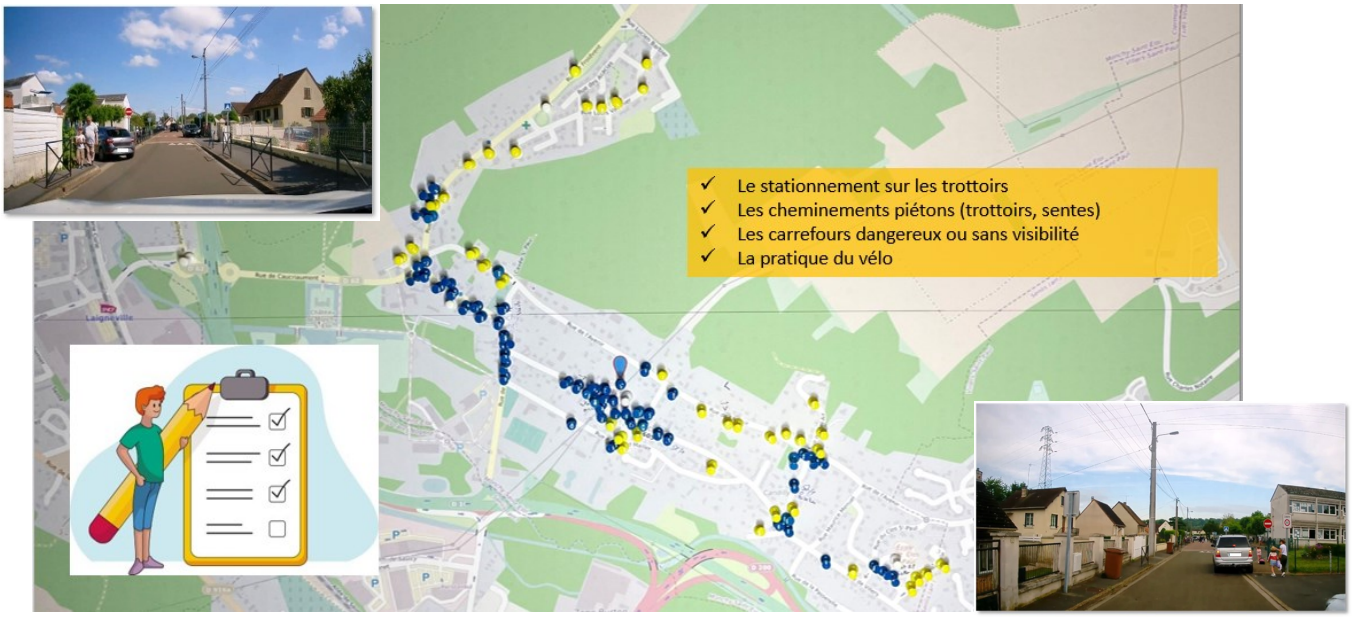

La première problématique qui se dégage de cette étude est le **stationnement des véhicules sur le trottoir**.

Aussi, nous vous rappelons qu'en vertu de l'article R417-11 du Code de la Route :

« **Est considéré comme très gênant** pour la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule motorisé, en dehors des emplacements matérialisés à cet effet :

- **Sur les trottoirs**, à l'exception des engins de déplacement personnel motorisés, cycles, motocyclettes, tricycles à moteur et cyclomoteurs
- **Sur une distance de cinq mètres en amont des passages piétons**
- **Au droit des bouches d'incendie**.

Tout arrêt ou stationnement très gênant pour la circulation publique prévu par le présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe soit 90€. »

De plus, en cas d'accident mortel d'un piéton, obligé de descendre sur la chaussée, la responsabilité du propriétaire du véhicule peut être mise en cause.

Aussi, nous vous remercions de bien vouloir respecter le Code de la Route et de laisser libre les trottoirs pour la circulation des piétons. Il appartient à chacun d'adopter une attitude citoyenne.

Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes

Le 14 octobre 2022, ont eu lieu les élections au Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (CMEJ). Tous les enfants inscrits aux services périscolaires, restauration et accueil de loisirs pouvaient se présenter dès l'âge de 8 ans.

Avoir des élus chez les enfants et les adolescents a pour but de leur enseigner la vie citoyenne et de leur transmettre les valeurs de la République.

En effet, à travers ce dispositif, les enfants et adolescents vont pouvoir s'exercer à la prise de décision et à la proposition de projets. Ils auront l'occasion de voir de près le fonctionnement du Conseil Municipal de la commune.
Visites de lieux institutionnels, participations à des cérémonies officielles, ateliers citoyens vont ponctuer leur mandat.

Afin de sensibiliser l'ensemble des enfants au droit de vote et à son fonctionnement, le « vrai » matériel de vote a été utilisé.

Ont ainsi été élus :

Pour les enfants : Baptiste AUVRAY VUILLEMIN, Joan PECARD LE LOSTEC, Camélia CHAOUKI, Hugo GALET et Héloïse JARNAC ZEMZOUMI.
Pour les jeunes : Sheyma BAHACHE, Laya KHALAF et Marion SIX.

Dans la continuité, le 9 novembre, dans la salle du conseil municipal, Alain BOUCHER, Maire; Martine DUBUISSON, première Adjointe déléguée à la vie associative; Sylvie JEANNIN, Adjointe au vivre ensemble, à la petite enfance et aux affaires scolaires et Valeska GOULART-FROEHLICH, Adjointe au périscolaire et à la jeunesse ont procédé à la remise officielle des écharpes aux enfants et adolescents élus au Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (CMEJ).

Juste avant la cérémonie, les jeunes élus ont participé à deux ateliers/jeux autour du port de l'écharpe et de la commémoration du 11 novembre pour en connaître les règles; un temps ludique pour en apprendre plus sur la vie citoyenne.

De tels ateliers leur seront régulièrement proposés au cours des 2 ans pour enrichir leurs connaissances citoyennes.

Un lien étroit va se créer progressivement avec les élus de la municipalité, au gré des propositions que les enfants et jeunes pourront faire.

La vie de la commune

Suite ERASMUS +

Du 24 au 28 octobre, nous avons accueilli des délégations de Grèce, Turquie et Pologne dans le cadre du projet Erasmus +.
Ce dispositif, entièrement financé par l'Europe, permet à des professionnels de l'enfance et de la jeunesse d'échanger leurs pratiques sur des projets de développement durable.
L'équipe du service enfance et jeunesse a présenté la structure. Les stagiaires ont été invités à partager des moments d'activités pour comprendre le fonctionnement des lieux d'accueil français.

Un grand merci aux différentes délégations pour le déplacement et l'attention !

Prochaine étape : la Grèce.

GREEN Minds GREAT MINDS

Co-funded by the Erasmus+ Programme of the European Union

Commémoration du 11 Novembre

Le 11 novembre dernier, les élus, les sapeurs-pompiers, un représentant de l'Armée de l'Air et la population ont commémoré l'armistice du 11 novembre. Les élus du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes ont également participé à cette cérémonie de commémoration, guidés par Monsieur le Maire, en défilant dans la ville, en posant les drapeaux au cimetière pour honorer les combattants morts à la guerre et en déposant les gerbes au monument aux morts.

Tout cela a ponctué la commémoration et ouvre la voie à l'engagement citoyen qui passe par le devoir de mémoire.

Rendez-vous sur notre nouveau site ...

Le Facebook de la commune

Toute l'équipe municipale et la commission communication vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année

www.monchysainteloi.fr

Informations pratiques

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 16h à 18h
Mardi : 8h45 à 10h30 et de 15h30 à 17h
Mercredi : 8h45 à 10h30 et de 16h à 18h
Jeudi : 8h45 à 10h30 et de 15h30 à 17h
Vendredi : 16h à 18h

Renseignements et rendez-vous :
03 44 71 00 68
Courriel :
mairie.monchysainteloi@orange.fr
Notre site : www.monchysainteloi.fr
Page Facebook : Bien vivre à Monchy Saint Eloi

Monsieur le Maire assure une permanence sans rendez-vous en mairie tous les lundis de 16h00 à 18h00.

Recensement pour la journée d'appel de préparation à la défense

Le recensement a lieu désormais dès l'âge de 16 ans. Les jeunes filles et les jeunes hommes de nationalité française doivent se présenter en mairie pour se faire recenser, entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.

Se munir :

- du livret de famille des parents,
- de la carte nationale d'identité ou du certificat de nationalité française,
- d'un justificatif de domicile.

Il leur sera délivré une attestation de recensement qui devra être présentée lors de l'inscription à tous les examens et concours, y compris le permis de conduire.

Bibliothèque municipale

Téléphone : 03 44 71 16 49
Courriel :
bib.monchysainteloi@orange.fr

La bibliothèque est ouverte aux **horaires suivants :**

Mercredi et Samedi :
9h à 12h et de 14h à 18h

Vendredi :
14h à 18h

Etat civil

Depuis janvier 2003, conformément à l'article 98 du code civil relatif au respect de la vie privée, les personnes souhaitant paraître dans cette rubrique doivent remplir en mairie une fiche «Accord pour publication d'acte d'état civil».
Voici les personnes pour lesquelles nous avons reçu une autorisation.

Elle est née :
VALENTIN Margot, le 26 novembre 2022